Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE

ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA M.R.C. DE LOTBINIÈRE TENUE À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE LE 11 JUILLET 2018 À 19 H 30

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Monsieur Normand Côté, préfet, maire de Saint-Flavien

MUNICIPALITÉS	**MAIRES**
Dosquet	Yvan Charest
Laurier-Station	Pierrette Trépanier
Leclercville	Marcel Richard
Lotbinière	Jean Bergeron
Notre-Dame-du-Sacré-Coeur-d'Issoudun	Annie Thériault
Saint-Agapit	Yves Gingras
Saint-Antoine-de-Tilly	Christian Richard
Saint-Apollinaire	Bernard Ouellet
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Gilbert Breton
Sainte-Croix	Jacques Gauthier
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Denise Poulin
Saint-Flavien	Normand Côté
Saint-Gilles	Robert Samson
Saint-Janvier-de-Joly	Bernard Fortier
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Denis Dion
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Nicole Viel Noonan
Saint-Sylvestre	Mario Grenier
Val-Alain	Daniel Turcotte

SECRÉTAIRE : Stéphane Bergeron

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

Ordre du jour

1. Ouverture et présences

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. **Rencontre avec MM. Richard St-Laurent et Gabriel Lemieux, Domaine du Radar – Projet de luge d'été;**

4. **Rencontre avec M. Yannick Bourque, Cobaric – Résultats d'une étude de caractérisation de la gestion des eaux usées des résidences isolées pour la MRC de Lotbinière;**

5. **Rencontre avec Mme Édith Lambert, L'Oasis - Projet clés en main;**

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil du 13 juin 2018;

7. Lecture et adoption du procès-verbal du comité administratif du 28 juin 2018;

8. Affaires courantes

    a) FDT – Suivi et projets;
    b) FDT – Appel de projets 2018-2019 – Enveloppe budgétaire;
    c) Paiement loyer – Campus collégial;
    d) Projet de règlement sur la compensation pour l'atteinte de milieux hydriques et humides – Lettre de commentaires;
    e) Regroupement pour le troisième lien à l'est de Lévis et Québec;
    f) Programme d'aide pour le regroupement de service ou d'infrastructure – Patrimoine religieux;
    g) Programme d'aide – Développement du transport collectif;
    h) Adoption du PLIU (protocole local intervention d'urgence) de la MRC de Lotbinière;
    i) Mise en commun - Plan de mesures d'urgence;
    j) Entente de délégation – PADF;
    k) Adhésion projet Arterre;
    l) Report de délai pour le dépôt de rôle d'évaluation foncière et de plainte;
    m) Adoption du règlement 288-2018 – Règlement amendant le règlement 151-2004, afin de fixer les tarifs de fourniture de téléphonie IP et les modalités de remboursement de frais de formation;
    n) Rapport des comités;

9. ***PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC***

10. Aménagement du territoire et développement local

    a) Analyse de conformité;

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

b) Adoption du règlement 284-2018 – Agrandissement du périmètre urbain de Sainte-Agathe-de-Lotbinière;
c) Adoption du règlement 285-2018 – Agrandissement du périmètre urbain de Saint-Apollinaire;
d) Adoption de la résolution fixant les modalités de la consultation publique sur les projets de règlement 283, 286 et 287-2018;
e) Conformité au SADR d'une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly;
f) Appui à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ;

11. Correspondance, présentation du résumé;

12. Comptabilité, comptes à payer

    a) Présentation des comptes;
    b) Liste des chèques;
    c) Liste des engagements;

13. Affaires nouvelles

    a) Mandat WSP – Platefome Compostage;

14. ***PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC***

15. Levée de l'assemblée;

196-07-2018

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Robert Samsom, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MM. RICHARD ST-LAURENT ET GABRIEL LEMIEUX, DOMAINE DU RADAR – PROJET DE LUGE D'ÉTÉ

Monsieur Richard St-Laurent et Monsieur Gabriel Lemieux viennent présenter le projet de luge d'été aux membres du conseil de la MRC. C'est également le moment de présenter le rapport de faisabilité et conceptuel du projet Lumens Militar de Dufour Maison de Création. Une description du projet multisensoriel associé au domaine du radar à l'époque de la guerre froide est faite.

N° de résolution ou annotation

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC M. YANNICK BOURQUE, COBARIC – RÉSULTATS D'UNE ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DE LA GESTION DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES POUR LA MRC DE LOTBINIÈRE

Monsieur Yannick Bourque et Madame Véronique Brochu du Cobaric présentent les résultats d'une étude de caractérisation de la gestion des eaux usées de la MRC sur le territoire du bassin versant de la rivière Chaudière devant le conseil de la MRC. Ils profitent de l'occasion pour rappeler aux municipalités leur implication au niveau de Chaudière-Appalaches en ce qui a trait à la lutte contre la berce du Caucase.

RENCONTRE

RENCONTRE AVEC MME ÉDITH LAMBERT, L'OASIS - PROJET CLÉS EN MAIN

Madame Édith Lambert accompagnée de Madame Céline Bernier, coordonnatrice du projet clé en main, viennent parler de ce projet. Elles rappellent que le logement abordable demeure un enjeu important dans Lotbinière. À titre de référent dans le projet, l'Oasis de Lotbinière guide la clientèle vulnérable vers le logement avec le programme supplément au loyer (PSL).

197-07-2018

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU 13 JUIN 2018

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC de Lotbinière du 13 juin 2018.

198-07-2018

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 28 JUIN 2018

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu d'adopter le procès-verbal du comité administratif de la MRC de Lotbinière du 28 juin 2018.

199-07-2018

APPEL DE PROJETS DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2018-2019

Attendu la signature de l'entente par la MRC de Lotbinière avec le gouvernement du Québec quant au Fonds de développement des territoires (FDT);

Attendu que depuis 2015, la MRC a substitué l'appel de projets du Pacte Rural pour faire des appels de projets à partir des transferts du FDT;

Attendu que les montants engagés par la MRC pour les projets régionaux et structurants ont une tendance à la baisse depuis 2015;

Attendu que l'enveloppe des projets locaux de l'appel de projets demeure tout à fait pertinente aux yeux des élus;

Attendu que la MRC devra se positionner prochainement pour plusieurs dossiers régionaux prioritaires;

Attendu le rapport déposé au comité administratif de la MRC de Lotbinière;

Attendu la recommandation positive du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu de réserver un montant de 108 000 $ (6 000 $/municipalité) pour l'enveloppe des projets locaux du FDT et de ne pas procéder à un appel de projets pour la portion consacrée aux projets régionaux et structurants.

200-07-2018 **PAIEMENT DE LOYER DU CÉGEP DE THETFORD MINES**

Attendu que le bail pour l'occupation des locaux du cégep doit être payé par la MRC comme convenu dans l'entente avec la municipalité de Saint-Agapit et autorisé par la résolution # 008-01-2016;

Attendu que la MRC a reçu du Fonds de développement des territoires une enveloppe nécessaire au financement de divers projets dans la région;

Attendu la recommandation positive du comité administratif;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Madame Denise Poulin et résolu de payer le loyer de 26 250 $ à même l'enveloppe du FDT, soit la portion du bail correspondant à la période de janvier à juin 2018 tel que convenu dans l'entente signée pour l'année scolaire 2017-2018.

201-07-2018 **REGROUPEMENT POUR UN TROISIÈME LIEN ROUTIER ENTRE QUÉBEC ET LÉVIS**

Attendu que la congestion routière est un enjeu quotidien entre les rives nord et sud de Québec et que ceci a de lourdes conséquences en ce qui a trait à la productivité économique et à la qualité de vie des gens;

Attendu que cet enjeu doit impérativement faire partie de la campagne électorale;

Il est proposé par Monsieur Robert Samsom, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de mandater le comité administratif pour prendre position au nom des 18 municipalités de la MRC de Lotbinière dans le processus d'adhèsion au regroupement se mettant en place afin de convaincre le gouvernement du Québec d'investir les sommes nécessaires à la construction d'un troisième lien routier entre Lévis et Québec.

202-07-2018 **RÉFLEXION RÉGIONALE SUR L'AVENIR DES ÉDIFICES RELIGIEUX**

Attendu que tant pour les municipalités de la MRC de Lotbinière que pour le territoire Québécois les municipalités sont interpellées dans des projets de recyclage du patrimoine religieux ;

N° de résolution ou annotation

Attendu que plusieurs MRC en périphérie de la MRC de Lotbinière ont amorcé des réflexions sur les édifices religieux ;

Attendu que la plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière ont été confrontées à des problématiques de recyclage des édifices religieux ;

Attendu qu'une réflexion sur le devenir des édifices religieux permettrait d'élaborer une stratégie d'intervention territoriale en matière d'utilisation et de mise en commun du patrimoine religieux existant de la MRC de Lotbinière ;

Attendu que les étapes du projet sont proposées dans la note de présentation de dossier ;

Attendu qu'un appel de projets est en cours pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal c'est une opportunité de financer ledit projet à hauteur de 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000 $;

Attendu que le fonds de développement des territoires constituerait un moyen de financement pour combler la part du milieu ;

Il est proposé par Monsieur Mario Grenier, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu de :

- Déposer une demande pour réaliser une étude régionale sur l'avenir des édifices religieux dans le programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- Demander l'appui des municipalités par résolution à participer au projet.

203-07-2018

PROTOCOLE LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU) HORS DU RÉSEAU ROUTIER

Attendu l'importance d'établir des règles encadrant les interventions d'urgence hors du réseau routier;

Attendu le cadre de référence sur l'intervention d'urgence hors du réseau routier publié par le MSP à la suite d'un rapport du protecteur du citoyen;

Attendu les engagements que la MRC a pris pour se prévaloir de l'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier;

Il est proposé par Monsieur Daniel Turcotte, appuyé par Monsieur Christian Richard et résolu que la MRC de Lotbinière adopte le protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) hors du réseau routier.

204-07-2018 **RÉALISATION DES PLANS DE MESURES D'URGENCE**

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* laisse 18 mois aux municipalités à partir du 9 mai dernier pour se conformer à différentes obligations;

Attendu le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations;

Attendu que ce dernier mentionne l'annonce imminente d'une aide financière pour l'amélioration de la préparation aux sinistres;

Attendu la correspondance de M. Philippe Jobin concernant les enjeux qui nous attendaient en ce qui a trait à la sécurité civile dans les prochaines années;

Attendu que ce dernier recommande d'attendre avant d'aller de l'avant dans les travaux et d'orienter le plus rapidement notre méthode de fonctionnement pour l'élaboration des plans de mesures d'urgence;

Attendu le sondage réalisé sur l'intérêt des municipalités à participer à un projet de mise en commun des efforts pour l'élaboration des plans de mesures d'urgence;

Attendu l'orientation donnée par ce sondage, 96 % des répondants ont manifesté leur intérêt pour la mise en commun des efforts pour l'élaboration de plans de mesures d'urgence, 71 % préfèrent l'embauche par la MRC d'une ressource contractuelle et 67 % favorisent le scénario par secteurs géographiques;

Attendu la recommandation positive du comité administratif;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu de mandater Monsieur Claude Bergeron pour la préparation des prévisions budgétaires et la préparation de la demande d'aide financière pour la réalisation d'un projet de mise en commun des plans de mesures d'urgence, conformément aux résultats du sondage.

205-07-2018 **ENTENTE DE DÉLÉGATION – PADF**

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé dans une lettre du 5 juin 2018 que le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) était renouvelé pour les années 2018 à 2021;

Attendu que la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région devront signifier leur intérêt à se prévaloir du PADF 2018-2021;

Attendu que l'enveloppe budgétaire du PADF 2018-2021 est accordée sur une base régionale et que la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région devront désigner celle d'entre elles qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;

Attendu qu'une entente de délégation précisant les modalités et les obligations devra être conclue entre le MFFP, la ville de Lévis ainsi que les MRC de la région qui désirent se prévaloir du programme;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Monsieur Yves Gingras et résolu à l'unanimité :

- Que la MRC de Lotbinière choisisse de se prévaloir du PADF 2018-2021 ;
- Que la MRC de Lotbinière accepte que la MRC de Montmagny soit mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du programme;
- Que Monsieur Normand Côté, préfet, soit autorisé à signer l'entente de délégation conclue entre le MFFP et les MRC de la région qui désirent se prévaloir du PADF 2018-2021.

206-07-2018

ADHÉSION À L'ARTERRE ET ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CRAAQ

Attendu que le projet « Déploiement du service provincial L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches » a été accepté par le comité de sélection des projets du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) le 6 mars 2018;

Attendu que ce projet permettra d'offrir le service provincial L'ARTERRE sur l'ensemble du territoire des dix (10) MRC/Ville de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que la MRC de L'Islet est l'organisme porteur du projet;

Attendu qu'une demande officielle d'adhésion à L'ARTERRE doit être déposée au Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) par la MRC de L'Islet au nom des dix (10) MRC/Ville de la Chaudière-Appalaches;

Attendu qu'une entente de service doit être établie entre le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), la MRC de L'Islet et les 9 autres MRC/ville de la Chaudière-Appalaches pour l'embauche de leurs agents de maillage;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC de L'Islet à déposer une demande d'adhésion à L'ARTERRE et à signer une entente de service avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) pour et au nom des dix (10) MRC/Ville de la Chaudière-Appalaches.

207-07-2018

REPORT DE DÉLAI POUR LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Attendu que la Loi sur la Fiscalité municipale du Québec prévoit que le dépôt des rôles d'évaluation foncière s'effectue le 15 septembre de chaque année;

Attendu que les dispositions de l'article 71 de la Loi sur la Fiscalité municipale permettent de retarder au 1er novembre le dépôt d'un rôle d'évaluation;

Attendu la demande de l'évaluateur agréé, Monsieur Serge Gendron, pour retarder le dépôt du rôle de la municipalité de Saint-Agapit;

Il est proposé par Monsieur Jacques Gauthier, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'autoriser le délai au 1er novembre 2018 pour le dépôt du rôle de la municipalité de Saint-Agapit.

208-07-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 288-2018 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2004, AFIN DE FIXER LES TARIFS DE FOURNITURE DE TÉLÉPHONIE IP ET LES MODALITÉS DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE FORMATION

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 13 juin 2018;

Attendu les règlements existants no. 108-2000, 151-2004, 214-2009 et 265-2016;

Attendu qu'il y a lieu d'ajouter les tarifs pour offrir la fourniture de service en téléphonie IP et de formation;

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Gilbert Breton et résolu d'adopter le règlement 288-2018 pour amender le règlement 151-2004 fixant les tarifs de services rendus par la MRC de Lotbinière tel que déposé et de porter ce règlement au «Livre des règlements de la MRC de Lotbinière».

209-07-2018

CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Il est proposé par Monsieur Yvan Charest, appuyé par Monsieur Bernard Fortier et résolu de certifier conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Lotbinière les règlements d'urbanisme suivants et d'autoriser le directeur général à délivrer, par voie de la présente, les certificats de conformité correspondants.

Conformité au SADR - Approbation de règlement d'urbanisme
Assemblée du conseil du 11 juillet 2018

Municipalité	Adoption	Type	No du règl.	No du certificat
Saint-Agapit	04-06-18	Zonage	443-05-18	2018-25
Saint-Agapit	04-06-18	Relatif à LAU, a. 116	448-05-18	2018-26
Saint-Apollinaire	09-07-18	PIIA	832-2018	2018-27
Saint-Sylvestre	09-07-18	Zonage	112-2018	2018-28
Saint-Sylvestre	09-07-18	Lotissement	113-2018	2018-29
Sainte-Croix	03-07-18	Construction	580-2018	2018-30

210-07-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT no 284-2018 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le périmètre urbain de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, afin d'inclure à l'intérieur de ses limites deux secteurs affectés « Réserve hors PU »;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 11 avril 2018 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Christian Richard, appuyé par Monsieur Jean Bergeron et résolu d'adopter le règlement numéro 284-2018 (PU de Sainte-Agathe-de-Lotbinière) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière.

211-07-2018

ADOPTION DU RÈGLEMENT no 285-2018 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Attendu que la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Apollinaire, afin d'inclure à l'intérieur de ses limites le lot 3 584 429 d'une superficie de 1,7 hectare;

Attendu que l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;

Attendu qu'un projet de règlement 285-2018 a été adopté le 11 avril 2018;

Attendu qu'avis de motion a été donné le 11 avril 2018 conformément aux dispositions du Code municipal;

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Annie Thériault et résolu d'adopter le règlement numéro 285-2018 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière (périmètre urbain de Saint-Apollinaire).

212-07-2018

MODALITÉ DE LA CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 283-2018, 286-2018 ET 287-2018

Attendu l'adoption des projets de règlement 283-2018 (a. 59, 2.0), 286-2018 (bien-être animal) et 287-2018 (chenils) modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR);

Attendu qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.), ces projets doivent être soumis à la consultation publique;

Il est proposé par Monsieur Yves Gingras, appuyé par Monsieur Denis Dion et résolu de fixer une assemblée publique de consultation sur les projets de règlement 283-2018, 286-2018 et 287-2018, qui se tiendra le 11 septembre à 19h00, au centre administratif de la MRC de Lotbinière.

213-07-2018

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – DOSSIER 419470 – SAINT-JANVIER-DE-JOLY – ACQUISITION DE TERRAIN OÙ SE TROUVE UN PARC MUNICIPAL

Attendu la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 388-91 du cadastre de la paroisse de Saint-Édouard, d'une superficie de 6700 mètres carrés;

Attendu que la municipalité entretient ce terrain depuis au moins une vingtaine d'années, en ayant fait un parc municipal;

Attendu que la demande vise aussi à acquérir un terrain de 2506 mètres carrés (inclus dans la parcelle précédente) que de bonne foi la municipalité croyait déjà posséder, suite à une cession de terrain, lors de la construction du pont enjambant la rivière Henri;

Attendu qu'après analyse par le service d'aménagement de la MRC la demande est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire;

Attendu que cette analyse révèle aussi que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Il est proposé par Madame Nicole Viel Noonan appuyé par Monsieur Gilbert Breton, et résolu,

1. D'appuyer la demande d'autorisation de la municipalité de Saint-Janvier-de-Joly, auprès de la CPTAQ, pour utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 388-91 du cadastre de la paroisse de Saint-Édouard, d'une superficie de 6700 mètres carrés, afin de continuer à y entretenir un parc municipal.
2. D'appuyer également le deuxième volet de sa demande d'autorisation, cette fois pour aliénation en sa faveur d'une superficie approximative de 2506 mètres carrés, incluse dans la précédente.
3. D'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la L.P.T.A.A.Q.
4. D'aviser la CPTAQ que cette demande est conforme aux objectifs du SADR, à son document complémentaire, ainsi qu'au règlement de contrôle intérimaire.

214-07-2018

EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE À SAINT-PATRICE-DE-BEAURIVAGE

Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage déposera sous peu, auprès de la CPTAQ, une demande d'exclusion de la zone agricole du lot 4 449 741 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 0,17 hectare, afin de permettre l'implantation d'une entreprise de production d'équipement acéricole;

Attendu que cette exclusion vise à autoriser l'utilisation d'un bâtiment non agricole désaffecté;

Attendu qu'après étude et analyse par le service d'aménagement de la MRC, cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;

Attendu que la demande d'exclusion, si elle est accueillie favorablement par la CPTAQ, nécessitera une modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette opération conforme;

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Mario Grenier et résolu :

- d'appuyer la demande de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage pour l'exclusion de la zone agricole du lot 4 449 741 du cadastre du Québec, totalisant une superficie de 0,17 hectare, afin de permettre l'implantation d'une entreprise de production d'équipement acéricole;
- d'émettre l'avis que cette demande rencontre les critères formulés à l'article 62 de la LPTAAQ;
- de renoncer au délai de trente (30) jours prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ;
- d'amorcer un processus de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour rendre cette demande d'exclusion conforme au SADR, dès que la CPTAQ aura rendu une décision favorable dans ce dossier.

215-07-2018

COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2018

Il est proposé par Monsieur Bernard Fortier, appuyé par Madame Pierrette Trépanier et résolu de ratifier le paiement des comptes payés, d'autoriser le paiement des comptes à payer présentés dans la liste du cahier d'assemblée et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en faire le paiement :

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

Description	Montants
Liste des déboursés	
Chèques émis	72 004.74 $
Dépôts directs à faire	1 571 197.77 $
Prélèvements (Paiements par Accès D)	88 546.04 $
Total des paiements :	1 731 748.55 $
Déboursés incluant:	
Versement de la fin juin pour les Carrières	
déjà autorisé:	1 006 803.00 $
Ces montants peuvent aussi comprendre certaines dépenses incluses dans la liste qui suit:	
Liste des engagements :	109 395.80 $
Plus autres sommes à verser en fin juillet:	
Aide Alimentaire Lotbinière (ref:116-04-2018)	5 000.00 $

216-07-2018 **PTMOBC – SUIVI DE L'ÉTAPE 2 – MANDAT WSP**

Attendu l'étude de faisabilité avancée pour l'aménagement d'un ouvrage de compostage pour la MRC de Lotbinière au LET de Saint Flavien réalisée par WSP;

Attendu le dépôt officiel d'une demande de subvention auprès du PTMOBC;

Attendu l'éligibilité du projet au PTMOBC;

Il est proposé par Monsieur Bernard Ouellet, appuyé par Monsieur Daniel Turcotte et résolu d'accepter l'offre de services professionnels de WSP au montant maximum de 20 070 $ excluant les taxes pour effectuer la suite du mandat, soit la réalisation d'une étude des réductions d'émissions de gaz à effet de serre et la transmission des formulaires à compléter pour la soumission de la deuxième étape du dossier de demande de subvention au PTMOBC du MDDELCC.

217-07-2018 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Denis Dion, appuyé par Monsieur Yvan Charest et résolu la levée de l'assemblée à 21 h 59.

N° de résolution ou annotation

Initiales du Préfet

Initiales du secrétaire

Le préfet

Le directeur général

N° de résolution ou annotation